

---

**Avis public de consultation écrite aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 298 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243 afin de modifier les dispositions sur les critères d'évaluation d'une demande pour les tours et antennes de télécommunications ainsi que les dispositions sur les éoliennes domestiques »**

---

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 mars 2020, le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté par résolution le projet de règlement n° 298 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243 afin de modifier les dispositions sur les critères d'évaluation d'une demande pour les tours et antennes de télécommunications ainsi que les dispositions sur les éoliennes domestiques* »

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, daté du 22 mars 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal a autorisé par résolution numéro 2020-04-06-18 la tenue d'une consultation publique écrite pour le présent projet de règlement.

Avis est par la présente donnée de la tenue d'une assemblée publique de consultation écrite tenue entre le 14 avril 2020 et le 28 avril 2020. Toute personne et tout organisme qui désirent s'exprimer, sont invité à transmettre leurs commentaires par écrits à l'adresse courriel suivante : [urbanisme@st-hermenegilde.qc.ca](mailto:urbanisme@st-hermenegilde.qc.ca) ou par la poste transmise au 816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec) J0B 2W0.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité en suivant le lien :

<https://www.st-hermenegilde.ca/fr/municipalite/permis-et-reglements.php>

DONNÉ À SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 9 AVRIL 2020



---

MARC-ANTOINE LEFEBVRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

**Certificat de publication relatif au projet de règlement  
n° 298 intitulé : « Règlement modifiant le règlement  
sur les usages conditionnels 243 afin de modifier les  
dispositions sur les critères d'évaluation d'une  
demande pour les tours et antennes de  
télécommunications ainsi que les dispositions sur  
les éoliennes domestiques »**

---

Je, soussigné, Marc-Antoine Lefebvre, Directeur général de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié le 9 avril 2020, au bureau de la municipalité et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 avril 2020.



---

MARC-ANTOINE LEFEBVRE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL